

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal tenue jeudi le 8 février 2018, à 19 heures à l'édifice municipal, à laquelle séance étaient présents et formaient quorum :

Le maire : Monsieur Donald Perron

Les conseillers (ère) : Madame Marie Claude Boudreault
Monsieur Jean-Paul Giroux
Madame Julie Brisson
Monsieur Réal Emond
Monsieur Serge Dion
Monsieur Réjean Tremblay

Assiste également à cette séance : France Brassard,
Secrétaire-trésorière adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 02, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1 du Code municipal, L.R.Q, c. C-27.1

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2018
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2018 à 19 h 00.
- 5.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2018 à 19 h 45.
- 6.0 Gestion financière et administrative
- 6.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois décembre 2017 et janvier 2018.
- 6.2 Adoption du règlement 17-03 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux et abrogeant les règlements nos 16-02 & 11-06.
- 6.3 Adoption Règlement 17-04 visant à déterminer les taux de taxes et des services pour l'exercice financier 2018 et abrogeant et remplaçant le règlement 17-01.
- 6.4 Autorisation de paiement/ Dernier versement Acquisition bâtiment au 42 chemin du Barrage
- 7.0 Service des incendies et Sécurité publique
- 7.1 Service des incendies / Schéma de couverture de risque Rapport annuel 2017
- 7.2 Service des incendies / Quote-part 1er versement
- 8.0 Loisirs et cultures
- 8.1 Les Loisirs St-Paul-du-Nord Inc.
- 8.2 Demande d'aide financière/ Programme placement « Carrière Été 2018»
- 9.0 Aménagement, développement et urbanisme
- 10.0 Aqueduc, égouts, voirie, assainissement des eaux usées
- 10.1 BPR – Autorisation budget d'honoraires.
- 10.2 BPR – Mandat de conception de plan et devis en référence avec le projet de conservation et protection du marais côtier,
- 10.3 Offre de service Arpenteur Jean Roy pour servitude de passage Hydro-Québec développement domiciliaire.
- 11.0 Correspondances

- 11.1 Dépôt de la liste de la correspondance
- 12.0 Affaires nouvelles
- 13.0 Période de questions
- 14.0 Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 H00, M. le Maire déclare le quorum et l'ouverture de la séance ordinaire.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**RÉSOLUTION
18-02-3183**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2018

Considérant la tenue d'une séance ordinaire du 11 janvier 2018 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance et nous dispense de la lecture;

**RÉSOLUTION
18-02-3184**

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2018, tel que rédigé et transmis à tous les membres du conseil.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2018 PORTANT SUR LE BUDGET 2018

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire du 25 janvier 2018 portant sur le Budget 2018 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance et nous dispense de la lecture;

**RÉSOLUTION
18-02-3185**

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2018, portant sur le Budget 2018, tel que rédigé et transmis à tous les membres du conseil.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2018 À 19 h 45

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire du 25 janvier 2018 à 19 h 45 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance et nous dispense de la lecture;

**RÉSOLUTION
18-02-3186**

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2018 à 19 h 45, tel que rédigé et transmis à tous les membres du conseil.

DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017 ET JANVIER 2018.

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du mois préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal prend en considération la liste des comptes à payer pour le 8 février 2018;

**RÉSOLUTION
18-02-3187**

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Emond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de **120 691.11\$** incluant les salaires, pour le 8 février 2018 et autorise le paiement des comptes dus;

QUE la Directrice générale et ou la secrétaire-trésorière adjointe, conjointement avec monsieur le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

COMPTES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017 ET JANVIER 2018

15758	Admq (renouvellement annuelle)	1705.48\$
15759	Alimentation JMDS (febreze-papier mouchoir)	18.37\$
15760	Atelier de pneus Garo (pneus)	1483.18\$
15761	Atelier Brisson Gagné (souffleur-corde)	4966.85\$
15762	Automation d'amours (technicien)	451.16\$
15763	Tremblay Bois Mignault (honoraires professionnels)	1643.91\$
15764	Camil Moto Sport (ens, chapeau-main-d'œuvre)	75.07\$
15765	Caureq (répartition incendie)	466.65\$
15766	CRSBP (contribution municipal-utilisation simba)	4648.25\$
15767	Centre du camion Côte-Nord (vérification fault code)	588.42\$
15768	Magasin coop des 5 Rivières (lait-essence)	719.39\$
15769	Editions juridiques FD (code civil)	268.80\$
15770	Entreprises Carl Brassard (entretien lumières de rues)	1773.93\$
15771	Groupe Environex (test d'eau)	393.96\$
15772	Équipements GMM (photocopieur)	516.47\$
15773	Fabrique St-Paul (chauffage du mois-remboursement)	2014.28\$

15774	Imprimerie charlevoix (dateur-feuilles)	203.35\$
15775	Yves Laurencelle (rencontre projet biomasse)	370.00\$
15776	Gilles Lavoie (frais de déplacement)	3153.00\$
15777	Produits Sanitaire Lépine (chlore)	188.56\$
15778	Louis Philippe Lepage (valve-robinet-manchon)	103.01\$
15779	Maheu Maheu (service de gestion parasitaire)	328.83\$
15780	Mun.Portneuf-sur Mer (repas form.Chantale –Brigitte)	46.00\$
15781	Donald Perron (rencontre matériaux blanchet)	354.16\$
15782	Pétroles Paul Larouche (diesel)	3060.38\$
15783	PG Solution (enveloppe-taxes)	360.24\$
15784	Plomberie Conrad Martel (kit piston)	176.37\$
15785	Produits BCM (prise de boyau-vis)	538.39\$
15786	Québec Municipal (adhésion annuel)	321.93\$
15787	Rénovation JMBR (tapis-support filtre-loc.cube)	929.18\$
15788	Garage Roger Foster (inspection sur la route-réparation sableur et camion palette)	2288.14\$
15789	Sécuor (loisirs-relais-kruger-municipalité-marais)	124.10\$
15790	Service Info-Comm (contrat banque d'heures)	176.88\$
15791	Service incendie Forestville (1 ^{er} facture : entente)	26525.50\$
15792	Socan (inscription festivent)	47.42\$
15793	Soudure usinage Renaud É. (réparation de la gratte)	251.80\$
15794	Table Bioalimentaire (forum)	224.20\$
15795	Ténaquip (pile-manche)	53.12\$
15796	Tourisme Côte-Nord (cotisation annuel)	1500.97\$
	L.P. Tanguay (crédit)	(239.24\$)
TOTAL		62 820.46\$

LISTE DES COMPTES INCOMPRESSIBLE JANVIER 2018

1930	Bell Canada	13.74\$
1931	Bell Canada	75.66\$
1932	Hydro-Québec	208.08\$
1933	Receveur général	3253.30\$
1934	Ministère du Revenu Québec	9107.89\$
1935	Bell Canada	135.94\$
1936	Hydro-Québec	144.66\$
1937	Hydro-Québec	1260.02\$
1938	Hydro-Québec	888.82\$
1939	Hydro-Québec	192.01\$
1940	Hydro-Québec	43.09\$
1941	Vidéotron	71.11\$
1942	Vidéotron	99.80\$
1943	Vidéotron	77.44\$
1944	Vidéotron	42.96\$
1945	Ministre du Revenu du Québec	675.48\$
1946	Receveur général	1931.62\$
15732	Chantale Otis (reer)	369.24\$
15733	Société canadienne des postes (encarts locaux)	111.42\$
15751	Fondation de centre de santé (curling 27-01-2018)	300.00\$
15752	Loisirs St-Paul-du-Nord (don activité de quille)	200.00\$
	Dépôt jeudi le 04 janvier	5455.55\$
	Dépôt jeudi le 11 janvier	5562.03\$
	Dépôt jeudi le 18 janvier	6694.50\$
	Dépôt jeudi le 25 janvier	10195.86\$
	TOTAL	47 110.22\$

COMPTES À PAYÉ EN FÉVRIER 2018-ASSAINISSEMENT DES EAUX

DATE	FACTURE	NOM	MONTANT
29-01-2018	0000108966	Tremblay Bois Mignault Lemay	151.20\$
29-01-2018	0000108969	Tremblay Bois Mignault Lemay	6185.15\$
29-01-2018	0000108967	Tremblay Bois Mignault Lemay	1127.22\$
29-01-2018	0000108964	Tremblay Bois Mignault Lemay	147.86\$
29-01-2018	0000108970	Tremblay Bois Mignault Lemay	3149.00\$
TOTAL			10 760.43\$

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT 17-03 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NOS 16-02 ET 11-06

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux et d'adopter celui-ci à nouveau lors d'une année d'élection municipal ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné conformément à la loi.

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé à une séance antérieure ;

**RÉSOLUTION
18-02-3188**

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte le règlement no 17-03 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Longue-Rive, tel que rédigé et transmis à tous les membres du conseil.

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT 17-04 VISANT À DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES ET DES SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2018

Conformément à l'article 445 du *Code municipal*, au plus tard deux jours avant la séance à laquelle il sera adopté, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité remettra copie du règlement à toute personne qui en fera la demande. Des copies seront également mises à la disposition du public dès le début de la séance où il sera adopté.

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné conformément à la loi.

ATTENDU QU'UN projet de règlement a été accepté à une séance antérieure ;

**RÉSOLUTION
18-02-3189**

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte le règlement no 17-04 visant à déterminer les taux de taxes et des services pour l'exercice financier 2018 tel que rédigé et transmis à tous les membres du conseil.

**AUTORISATION DE PAIEMENT /DERNIER VERSEMENT
ACQUISITION BÂTIMENT AU 42 CHEMIN DU BARRAGE**

CONSIDÉRANT QU'IL est indiqué dans l'acte notarié minute 16 141 Acquisition Bâtiment au 42 chemin du Barrage, que la municipalité effectuera le paiement en (4) versements annuels égaux à partir du 4 mars 2015 ;

CONSIDÉRANT QU'IL reste un versement à effectuer ;

**RÉSOLUTION
18-02-3190**

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la directrice générale et ou la secrétaire-trésorière adjointe à faire le paiement au montant de **4 012.69 \$** à Madame Véronique Marquis en paiement final pour l'acquisition du bâtiment au 42 chemin du barrage à Longue-Rive pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

**SERVICE DES INCENDIES DE LA VILLE DE FORESTVILLE /
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉS**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Martin Bouchard, directeur du service des incendies de la Ville de Forestville a déposé un Rapport annuel d'activités du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risque pour l'année 2017;

**RÉSOLUTION
18-02-3191**

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'adopter le document suivant, tel que préparé par Monsieur Martin Bouchard, directeur du service des incendies de la Ville de Forestville.

**SERVICE DES INCENDIES /QUOTE-PART 1^{ER} VERSEMENT
ENTENTE INTERMUNICIPALE INCENDIE**

**RÉSOLUTION
18-02-3192**

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Marie Claude Boudreault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QU'UN chèque au montant de 26 525.50 \$ soit émis au nom de la Ville de Forestville pour le paiement de la 1^{er} Partie de la quote-part de l'entente intermunicipale incendie pour l'année 2018.

Les Loisirs St-Paul-du-Nord Inc.

Sujet reporté à une séance ultérieure.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME CANADA
CARRIÈRE ÉTÉ 2018**

**RÉSOLUTION
18-02-3193**

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la secrétaire trésorière adjointe est par la présente autorisée à présenter une demande de subvention pour 4 étudiants dans le cadre du Programme Canada Carrière Été 2018.

BPR– AUTORISATION DE BUDGET D'HONORAIRES

CONSIDÉRANT QUE BPR Infrastructures a déposé un budget d'honoraires professionnels concernant les plans et devis du projet d'aqueduc, égouts, voirie et assainissement des eaux usées, en date du 27 janvier 2017 qui a déjà été accepté par le conseil municipal le 8 février 2017;

CONSIDÉRANT QU'il reste des travaux à effectuer et que BPR Infrastructures a déposé en date du 22 janvier 2018, un tableau des dépenses sur les travaux à venir, tel que décrit ci-bas pour finaliser les activités de plans et devis et l'appel d'offres, le tout incluant l'étape de l'émission des plans pour construction ;

	Description de l'activité	Budget approuvé	Montant résiduel à dépenser/facturer
1.	Demande d'autorisation CA 32 (forfaitaire)	6 600 \$	330 \$
2.	Plans et devis (incluant l'analyse des soumissions) (% du coût selon la moyenne des soumissions)	462 400 \$	23 120 \$
3.	Dépenses reliées aux plans et devis (coût réel + 5%)	31 500 \$	7 000 \$
4.	Aide à la gérance (horaire)	123 000 \$	42 063 \$
5.	Complément de demandes environnementales <ul style="list-style-type: none"> Honoraires requis pour répondre aux questions du MDDELCC et/ou MAMOT en lien avec l'environnement et apporter les ajustements nécessaires aux plans et devis (horaire) 	8 000 \$	7 105 \$
6.	Modifications des plans pour les installations de traitement des eaux usées <ul style="list-style-type: none"> Ajustement des plans et devis en lien avec le déplacement du site de traitement (forfaitaire) 	7 000 \$	6 547 \$
7.	Analyse et évaluation des recommandations de l'APSAM en lien avec la santé et sécurité (horaire) <ul style="list-style-type: none"> Selon la décision prise par la Municipalité quant aux modifications à intégrer aux plans et devis, des honoraires additionnels seront soumis pour approbation 	8 000 \$	8 000 \$
8.	Ajustement des honoraires de plans et devis relativement aux conduites d'aqueduc et d'égouts fixées au pont de la rivière Sault-au-Mouton (forfaitaire)	17 000 \$	850 \$
9.	Préparation des plans et devis émis pour construction (forfaitaire)	12 000 \$	12 000 \$
10.	Plans et devis surpresseur (forfaitaire)	32 500 \$	15 700 \$
	TOTAL	708 000 \$	122 715 \$

**RÉSOLUTION
18-02-3194**

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Emond
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil municipal accepte le budget à taux horaire cependant, et jusqu'à concurrence du budget maximum soumis selon chaque item en date du 22 janvier 2018 par BPR Infrastructures, dans le tableau indiquer ci-haut.

QUE BPR INFRASTRUCTURES doit présenter une facturation détaillée des pièces justificatives;

QUE tous ces crédits requis soient affectés au programme TECQ 2014-2018 et ou au surplus accumulés non affectés.

BPR – MANDAT DE CONCEPTION DE PLAN ET DEVIS EN RÉFÉRENCE AVEC LE PROJET DE CONSERVATION ET PROTECTION DU MARAIS CÔTIER

CONSIDÉRANT QU'une partie du projet de compensation des milieux humides entendu avec le Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des Transports (MTMDET) est prêt à être réalisé;

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour la réalisation des plans et devis pour cette partie peut être maintenant commandé;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de la Firme Tetra Tech confirmé dans leur courriel du 30 janvier dernier totalisant un budget d'honoraire d'environ 10 000.00 \$ (taxes en sus) tel que décrit dans le courriel annexé à la présente;

CONSIÉDRANT QUE le Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des Transports (MTMDET) a confirmé son approbation par courriel en date du 30 janvier 2018;

**RÉSOLUTION
18-02-3195**

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

D'accorder à la firme **Tetra Tech QI Inc.**, un mandat de réalisation des plans et devis tel que décrit précédemment pour un budget à taux horaires d'un maximum de 10 000.00\$ plus les taxes.

OFFRE DE SERVICE /ARPENTEUR JEAN ROY POUR SERVITUDE DE PASSAGE HYDRO-QUÉBEC DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

CONSIDÉRANT QUE Hydro-Québec procèdera au printemps à l'alimentation électrique du secteur Est du développement de la Chute et du futur site de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'établir une servitude de passage pour l'installation de la ligne de distribution;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire il est nécessaire d'obtenir les services d'un arpenteur géomètre pour exécuter les travaux;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé une offre de service à Jean Roy Arpenteur géomètre ;

**RÉSOLUTION
18-02-3196**

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil accepte l'offre de service préparé par Jean Roy Arpenteur géomètre daté du 6 février 2018 pour un montant budgétaire de 5 000.00\$ plus les taxes, tel que transmis à tous les membres du conseil.

QUE ce montant sera remboursé par le Ministère des Transports de la mobilité durable et de l'électrification des Transports (MTMDET)

CORRESPONDANCES

Dépôt de la correspondance de février 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19 h 18, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 h 40.

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**RÉSOLUTION
18-02-3197**

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean Paul Giroux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal déclare la séance close à 19 h 40.

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyens présents : 18

Donald Perron, maire

France Brassard,
Secrétaire-trésorière adjointe